

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2017 - 063 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au conseil communautaire des dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT et du décret 2016-360 du 16 mars 2016 relatif à la commande publique.

Monsieur le Président précise que la commission d'appel d'offres intercommunale est composée du président et de cinq membres titulaires, élus à la proportionnelle dans le cadre d'un scrutin de liste. Cette commission compte autant de membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Monsieur le Président indique que lors de l'élection de la commission d'appel d'offres qui est intervenue lors du conseil communautaire du 5 mai 2014, une seule liste était présentée aux suffrages et que l'ensemble des personnes présentes avait été proclamé élu.

Monsieur le Président explique ensuite que les modifications apportées à la gouvernance de l'intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2017 avec l'entrée de six nouvelles communes a fait perdre à Monsieur Alain CHAUSSOY la qualité de conseiller communautaire et par voie de conséquence de membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Président explique que les dispositions réglementaires ne prévoient pas la possibilité d'envisager un renouvellement partiel de la commission permettant le remplacement de Monsieur CHAUSSOY par un nouvel élu.

Monsieur le Président précise que le remplacement de monsieur CHAUSSOY s'opérera par le glissement du premier suppléant en tant que titulaire et le glissement des suppléants dans l'ordre du tableau, le poste de cinquième suppléant restant vacant compte tenu de l'absence de réserve d'élus dans la liste initiale.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'approuver la composition de la commission d'appel d'offres à compter du 1^{er} janvier 2017 selon le tableau suivant :

COMMISSION d'APPEL d'OFFRES		
	Titulaires	Suppléants
Président	J.J. COTTEL	Y BONNERRE
Membres	P. COLLE	Ch. HEMAR
	D. TABARY	B. DE REU
	J.C. MAYEUX	J.P. BOUSSEMARD
	M. FLAHAUT	G. DUE
	J.F. DERCOURT	

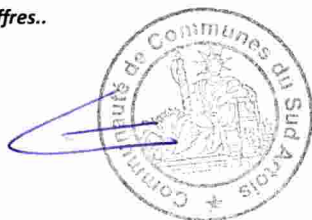
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 avril 2017 et transmission
en Préfecture le 11 avril 2017
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

2017-063 - 11/04/2017
Composition de la Commission
d'appel d'offres..



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS Le Président,
Direction des Collectivités Locales

11 MAI 2017

ARRIVÉE

Jean Jacques COTTEL.

